

L'INCENDIE de SAINT ETIENNE de TINEE EN 1929

D'abord, un peu d'histoire :

Nommé Deliaensula à l'époque romaine, on retrouve ce village mentionné dans une charte dès le XI^{ème} siècle. Carrefour entre Méditerranée, Piémont et Dauphiné, Saint Etienne de Tinée fut un important centre de commerce aux vastes pâturages réputés pour pouvoir accueillir de nombreux troupeaux transhumants. L'implantation stratégique de cette cité lui valut de nombreuses vicissitudes : installation huguenote en 1593 et (déjà) incendiée un an plus tard par Annibal GRIMALDI, passage des armées d'Henri IV en 1597, cantonnement des troupes du Duc de Berwick en 1706, investie par les Espagnols en 1747 avant que n'arrivent les armées révolutionnaires en 1793... .

Déjà ravagées par le feu le 19 juillet 1594, victimes d'un incendie qui dévora 12 toitures en 1907, les vieilles pierres stéphanoises allaient de nouveau subir l'assaut des flammes en ce milieu d'été 1929 obligeant l'abbé DECAROLI à sonner le tocsin pour ramener vers le village les hommes partis aux champs...

Nos pompiers ?

En ces temps, pas si reculés que cela, bien peu de nos communes rurales de l'arrière-pays disposent d'un matériel de lutte contre l'incendie. J'ai, à ce jour, recensé l'existence de quelques pompes à bras à Clans, Lantosque, Sospel, Saint-Auban et ... Saint Etienne de Tinée, les motopompes et les véhicules automobiles restant l'apanage de villes plus riches avec souvent un corps organisé de Pompiers.

Notons qu'une demande de subvention formulée par la ville de Nice auprès du Conseil Général fin 1912 pour l'acquisition de deux autopompes avec une échelle de 24 mètres avait fait l'objet lors de la séance du 16 avril 1913 de l'attribution d'une somme de 10.000 francs « *sous la réserve qu'une des auto-pompes pourra être requise par l'administration départementale pour combattre les incendies qui se produiraient non seulement dans les communes limitrophes de Nice, mais encore dans les diverses parties du département où ce concours serait jugé utile (...) les communes devront couvrir le frais de déplacement des pompiers toutes les fois que ces derniers seront requis.* »

Le sinistre :

Le rapport n° 134 de l'Adjudant de gendarmerie FINOT nous livre l'essentiel : « *Le 31 juillet 1929 à 14 heures 10, un incendie s'est déclaré au centre du village (...) place de la mairie dans une maison d'habitation élevée de 3 étages (...) Le feu a pris naissance dans les combles à proximité d'une cheminée. Sous l'action d'un vent violent, le feu s'est communiqué rapidement aux maisons formant un pâté au sud-ouest du village et c'est ainsi que le même jour à 17 heures 50 maisons et leurs dépendances, représentant 1/3 de l'agglomération ont été détruites, le feu s'étant communiqué d'abord aux toits qui sont en planches. 400 personnes sont sans abri (...) peu de mobilier a pu être sauvé. Les secours ont été apportés par 2 compagnies du 141^{ème} régiment d'infanterie en manœuvre dont une cantonnée à Saint Etienne. Deux pompes automobiles venues de Nice sont sur les lieux (...) Les bâtiments publics détruits sont l'hôtel de ville, le bureau de postes et l'église. Il n'y a pas d'accident de personnes. Le 1 août 1929 à 3 heures l'incendie était localisé. Les causes sont accidentelles.* »

La lutte :

Apercevant la fumée, une petite fille, Laure BRUZETTI alerta l'abbé qui fit résonner le sinistre tocsin aux tréfonds des vallées. Par chance, stationnaient en ville, deux compagnies du 141^{ème} Régiment d'infanterie arrivées le matin même d'Isola, le Commandant MAILLET fit rassembler la troupe faisant sonner « au feu » par les clairons.

Alors que les hommes, partis aux champs redescendaient hâtivement vers cette noire colonne de fumée poussée du Nord vers le sud par un vent violent, la population valide et les militaires, sous les ordres du Docteur ROVERY, maire, mettaient en batterie les deux pompes à bras du village alimentées par la chaîne de seaux, les hommes aux seaux pleins, les femmes et les enfants aux seaux vides... chaîne d'union humaine à la solidarité forgée par le malheur.

A 15 heures 30, après que Monsieur le Maire eut contacté la Préfecture pour obtenir du secours, partait de Nice « l'auto-pompe départementale » commandée par le Sergent JAUSSERAN, qui arrivé à 17 heures 30 ordonnera l'établissement de deux grosses lances. « *Mais que peuvent faire deux lances quand 50 maisons brûlent à la fois ?* » Pourra-t-on lire dans « le petit niçois ».

Notre Sous-Officier demandera à Nice des renforts et pour l'autopompe ... de l'essence !...

Une seconde voiture quittera la caserne niçoise à 18 heures 30.

Alors, fut décidé, pour faire barrage au fléau, de faire « la part du feu ». Pompiers, gendarmes et soldats firent merveille, faisant sauter les toitures de planches des maisons du nord et de l'est du village non encore atteintes par les flammes pendant que les lances et les seaux protégeaient les immeubles de la grand-place par où le feu aurait pu se communiquer au restant de la cité.

A 19 heures, arrivait Monsieur RIBARD, Chef de Cabinet du Préfet qui se rendait ensuite à Isola pour téléphoner à Nice (la poste de Saint Etienne étant détruite) et demander encore des renforts.

Partaient alors de Nice à 22 heures 05 « *l'auto-pompe débitant 120.000 litres d'eau à l'heure, accompagnée d'une camionnette transportant du matériel de secours et une seconde équipe de pompiers* » détachement placé sous l'expertise férule du Commandant POUILLAN et qui serait rejoint sur les lieux du drame vers 1 heure du matin par une pompe de Cannes et une de ... Monaco !

Le bilan :

Le rapport n° 139 du Sous-Lieutenant BABOLAT, commandant la section de gendarmerie de Puget-Théniers en date du 8 août 1929 nous éclaire : « *Des 95 immeubles ou maisons affectés par l'incendie 80 sont complètement détruits, et 15 seulement sont réparables. Ces immeubles appartiennent à 140 propriétaires dont la plupart ne sont pas assurés (...) Des 400 personnes que le sinistre a privées de logis, 250 environ ont été recueillies soit par des parents soit par des familles amies ; le reste est logé ou plutôt réfugié dans des granges qui devront être évacuées dès l'approche de la mauvaise saison, et dans un ancien couvent désaffecté, ainsi que dans la maison COSSA où il y avait quelques appartements libres. L'ancien couvent et la maison COSSA hébergent environ 70 à 80 personnes.* »

Le bilan d'expertise du 27 septembre 1929 réalisé par les ingénieurs et architectes mandés par la préfecture est aussi très explicite sur l'ampleur des dégâts :

« *Eglise : toiture détruite, corniche démolie.*

Mairie : Toiture charpente et certains murs détruits.

29 maisons : toiture et un ou deux étages détruits tout comme pour les hôtels ISSAUTIER, FRANCE, RABUONS.

Chapelle des pénitents noirs : destruction totale.

Cimetière : toiture, plancher de la chapelle détruits, crypte effondrée.

Hangar servant de dépôt aux pompes funèbres et poste d'incendie : destruction totale.

81 immeubles menaçant ruine. »

La solidarité :

Le 2 août 1929 le Ministre de l'intérieur adresse un courrier au Préfet :
« *je vous avise que je mets à votre disposition une somme de 150.000 francs pour être répartie entre les sinistrés nécessiteux, à titre de secours d'extrême urgence, pour parer aux premiers besoins ».*

Le 7 août, le Conseil Général, présidé par Monsieur Louis GASSIN allouera 350.000 francs « *pour réaliser le relèvement des quartiers incendiés et apporter à tous les sinistrés l'aide morale et financière dont ils ont besoin dans ces tragiques circonstances.* »

Le 10 août est constitué la « *société coopérative de reconstruction de Saint Etienne* ».

Les galas au profit des sinistrés se multiplient (Palm Beach, Casino de la jetée promenade) à tel point que Monsieur le Préfet est obligé d'attirer l'attention des Maires le 17 août sur l'obligation de soumettre à autorisation municipale ces manifestations et sur les risques de fraude et détournements.

Les Conseils Généraux de la Seine et du Nord envoient des dons, il est vrai qu'un « *comité de soutien aux sinistrés* » a adressé un courrier à tous les Maires de France.

L'hommage au travail de nos pompiers :

- Du Préfet « *Les vaillants sapeurs pompiers de Nice et de Cannes se sont dépensés sans compter, aidés dans leurs tâches par les soldats du 141^{ème} régiment d'infanterie* ».

- Du Conseil Général qui souligne dans sa délibération du 3 octobre « *les efforts méritoires de la troupe, des pompiers de Nice et de la population* ».

- Du Conseil d'arrondissement « *Nos félicitations vont aussi à la compagnie des Sapeurs Pompiers de Nice pour la manœuvre habile avec laquelle ils ont mis en action et fait fonctionner les auto-pompes pour enrayer le fléau* ».

- Et de la presse « *Dés la nouvelle de cette catastrophe, la voiture départementale prenait la route, sous le commandement d'un Sous-Officier et montée par une équipe des Sapeurs Pompiers de Nice. Et sur les 80 kilomètres du parcours l'auto-pompe brûla les kilomètres (...)* De tous cotés les secours affluent Nice, Cannes Monaco (...) Tous ont fait des prodiges.

Mais la plus belle phrase, j'ai le sentiment qu'elle réside dans les lignes d'un article de journal « *D'Isola, de Saint Sauveur, de Saint Dalmas les paysans accouraient en hâte, arrêtant les autos, marchant vers la colonne de fumée, avec cette belle solidarité des campagnes où l'on sait quel mortel ennemi est le feu* ».

Saint Etienne fera l'acquisition d'une motopompe remorquable en 1935, « pieusement » conservée par le Capitaine POLCHI père, elle trône toujours magnifiquement au cœur du centre de secours, témoin certain des enseignements tirés de cette catastrophe... En ces jours maudits où, malgré tous les efforts, s'installe pour un moment l'inégalité des forces entre l'homme et le fléau.

Alain BERTOLO

Avril 2005